

# COMMUNIQUE DE PRESSE



23 janvier 2008

## **Rapport Attali : une analyse juste, certaines solutions très discutables**

**Le rapport de la commission Attali a le mérite de proposer une analyse complète et exhaustive de la société française. Pour autant, l'APCM regrette que les préconisations sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises restent timides sur la question fondamentale du coût du travail et se crispent à l'encontre de certains métiers ou de certaines professions. L'inquiétude porte également sur l'avenir du commerce de proximité.**

L'APCM soulignent que l'obsession affichée d'une déréglementation, qui va très au-delà d'une simple remise en cause des *numerus clausus*, porte en réalité une atteinte directe à ce qui fait aujourd'hui la qualité du service rendu par les entreprises artisanales. Comment croire et faire croire que les exigences de qualification seraient un obstacle à la création d'entreprise et donc à l'emploi ? La qualification est un facteur déterminant et ressenti comme tel par les consommateurs.

Les mesures proposées pour améliorer la compétitivité des entreprises en particulier des PME restent timides. Reconnaître que le coût du travail est trop élevé par rapport aux pays concurrents n'est pas en soi nouveau. La proposition de diminution de trois points des cotisations sociales salariales reste insuffisante et continue à faire porter l'essentiel des charges sociales sur l'entreprise.

Pour ce qui concerne la proposition visant à instaurer un statut fiscal simplifié pour les entreprises qui réalisent moins de 100 KE de CA par an, celle-ci ne règle pas la question reconnue aujourd'hui comme essentielle du statut de l'entreprise individuelle. L'approche fiscale n'est pas suffisante.

La réduction des délais de paiement par l'Etat et les grandes entreprises est une préconisation très attendue.

En matière d'urbanisme commercial, il faut obtenir une nouvelle politique d'urbanisme commercial, en cohérence avec les politiques de développement économique des centres-villes plébiscitées par les élus locaux, respectueuse de la libre concurrence et favorable aux entreprises de proximité, mais certainement pas une déréglementation générale.

### **Contact presse**

Elisabeth de Dieuleveult  
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00  
[dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)